

**ECOLE
MATERNELLE
PRIMAIRE**



Année Scolaire 2023/2024

Organisation de la rentrée scolaire
Documentation Mutuelle Saint-Christophe
Règlement intérieur de l'école (pour lecture)
Convention de scolarisation (pour lecture)
Contributions familiales

Listes fournitures / manuels scolaires à acheter
Documentation service SCOLEO

**DOCUMENT A RENDRE IMPERATIVEMENT
LE JOUR DE LA RENTRÉE
A L'ENSEIGNANT DE VOTRE ENFANT**

Fiche de renseignements

CIRCULAIRE DE RENTRÉE 2023/2024**Organisation de la rentrée scolaire**

 **Congés d'été** : l'établissement sera fermé du **jeudi 13 juillet (18h) au mercredi 16 août 2023 (9h)**.

 **Rentrée des classes** :

- Les parents peuvent accompagner leurs enfants dans la cour de récréation uniquement le jour de la rentrée.
- Les jours suivants, les enfants des classes élémentaires sont accueillis au portail d'entrée de l'école.
- Les enfants des classes maternelles (petites et moyennes sections) sont accueillis devant la porte des classes et au portail de la cour des maternelles pour les élèves de grande section.

Classes	Dates
Niveau CM2	Lundi 4 septembre 8H15
Niveau CM1	Lundi 4 septembre 8H45
Niveau CE2	Lundi 4 septembre 9H15
Niveau CE1	Lundi 4 septembre 9H45
Niveau CP	Lundi 4 septembre 10H15
Niveau Grande Section	Lundi 4 septembre 13H15
Niveau Moyenne Section	Lundi 4 septembre 13H45
Niveau Petite Section	Voir circulaire spécifique

Fonctionnement de l'école :

Classe : Lundi - Mardi - Jeudi – Vendredi

HORAIRES : 8h15 - 11h15 et 13h15 – 16h20 (maternelle/CP) - 16h25 (CE-CM)

LA PONCTUALITE EST EXIGEE AFIN QUE LA CLASSE PUISSE COMMENCER À L'HEURE.

Organisation de l'école :

- Classes maternelles :

PS : 2 classes MS : 2 classes PS/MS : 1 classe GS : 2 classes

- Classes élémentaires :

CP : 4 classes CE1 : 3 classes CE2 : 4 classes dont 1 classe avec le dispositif CHAM
CM1 : 3 classes dont 1 classe avec le dispositif CHAM CM2 : 4 classes

L'équipe enseignante s'est attachée à répartir les élèves dans les différentes classes afin de répondre au mieux à l'épanouissement scolaire et social de chacun. Aucun changement ne pourra être effectué concernant la répartition des élèves. Merci pour votre compréhension et pour votre confiance.

Garderie et restauration : Ouverture dès le jour de la rentrée.

Pour la restauration, un paiement en ligne est proposé à partir du site **EcoleDirecte**. Les actualités de l'école et pour certaines classes élémentaires, le suivi des notes est possible sur EcoleDirecte. **Un code d'accès vous est donné à la rentrée (pour les nouvelles familles).**

Les élèves du primaire auront une carte de self. Celle-ci sera gérée par les surveillants du CP au CE2. En CM1, CM2 les élèves en seront responsables. **Toute perte ou dégradation de celle-ci entraînera un coût de 10 euros pour en établir une nouvelle.**

Une garderie est assurée de : 7h30 à 8h10 - 11h15 à 12h00 - 16h20/25 à 17h00. Une garderie payante est proposée de 17h00 à 19h00. L'école ferme à 19h00.

Le portail est fermé entre 12h et 13h. L'accès à l'école à cette heure-là a lieu sur rendez-vous.

Les enfants ne prenant pas leur repas à Saint-Alyre peuvent accéder à la cour de récréation à partir de **13h05**. Merci de respecter les horaires.

Pour toute question pédagogique :

Un nouveau règlement sera à consulter et à signer dès la rentrée de septembre.

Afin de concilier d'une part, la sécurité et le travail des enfants et d'autre part, l'accueil et la rencontre des familles, l'équipe pédagogique est à votre disposition pour vous recevoir sur rendez-vous.

Merci de notifier par écrit à l'enseignante de l'enfant et à la vie scolaire tout changement de rythme habituel (repas, étude, heure de départ).

Afin de maintenir une bonne communication, les circulaires (papier, mail) doivent être consultées.

 **La pastorale :**

Notre visée éducative est l'apprentissage de la tolérance et l'ouverture à l'autre selon les valeurs de l'Enseignement Catholique.

Tous les élèves participent aux enseignements et aux célébrations.

L'éveil à la foi se déroule de la maternelle au CP. La culture religieuse est dispensée à partir du CE1.

La préparation aux sacrements est proposée à partir du CE1 (Baptême) CE2 (pardon) CM1 (première communion).

 **Absences - retards - circulation - parking :**

Toute absence devra être signalée obligatoirement à l'enseignante de votre enfant (via EcoleDirecte) et à la vie scolaire (via EcoleDirecte VISCO école / rubrique Personnel) avant 10 heures le matin et avant 14h l'après-midi. Il est important de nous signaler si votre enfant souffre d'une maladie contagieuse.

Toute absence devra être justifiée. Il est nécessaire de nous fournir un certificat médical au-delà d'une semaine d'absence.

Les demandes et renouvellements de PAI doivent être adressés avant le 15/09 (formulaire Education Nationale de rigueur). Le jour de la rentrée, merci d'apporter ordonnance et médicaments relatifs au PAI de votre enfant.

Pour des raisons de sécurité, **il est interdit de pénétrer dans l'enceinte de l'école** et d'accompagner les enfants des classes élémentaires jusque dans leurs salles.

- Aux heures de sortie, les parents des élèves de l'élémentaire attendent au portail leurs enfants qui sont conduits par les enseignantes. **Entre 16h20 et 16h40, il est strictement interdit de franchir le portail sans autorisation du personnel.**
- A 16h20 pour les élèves des classes de PS et MS : les parents attendent devant les classes.
- A 16h20 pour les élèves des classes de GS : les parents attendent au portail de la maternelle.

TOUTES LES SORTIES SERONT VERIFIEES au-delà de 16h20. Des informations vous seront données à la rentrée.

Il est conseillé d'utiliser le **parking de la place des Bughes**.

 **Vélos, trottinettes : obligation de descendre des 2 roues pour entrer avec précaution dans l'enceinte de l'école.**

Martine GRATADEIX
et l'équipe éducative

Rentrée en Petite Section

En septembre 2023 votre enfant va rentrer en Petite Section de maternelle et nous sommes ravis de l'accueillir à l'école SAINT ALYRE.

L'école maternelle est un lieu d'apprentissages et de socialisation.

Il est nécessaire d'effectuer la transition entre les structures d'accueil de la petite enfance et l'école de la manière la plus confortable possible.

Aussi, afin de permettre une meilleure prise en charge de votre enfant, cette rentrée se déroulera en deux temps :

Merci de vous présenter avec votre enfant et le sac des fournitures demandées sur la cour des maternelles

LUNDI 4 SEPTEMBRE à 9H15 pour les enfants dont la première lettre du nom est comprise entre le « A » et le « K ». **Pas de classe le mardi 5 septembre pour ce groupe** afin de permettre l'accueil des autres élèves.

MARDI 5 SEPTEMBRE à 9H15 pour les enfants dont la première lettre du nom est comprise entre le « L » et le « Z ». **Ces enfants-là n'auront pas classe le lundi 4 septembre.**

A partir du jeudi 7 septembre, la classe fonctionnera normalement avec le groupe au complet.

Horaires de classe 8h15 à 11h15 et 13h15 à 16h20

La ponctualité est exigée.

A partir du jeudi 7 septembre, de 8h 05 à 8h15, votre enfant sera accueilli par l'enseignante à la porte extérieure de la classe (côté cour). Avant 8h 05, l'accueil sera effectué par les ASEM en salle de garderie des maternelles. Les inscriptions à la cantine et à la garderie seront à indiquer quotidiennement à l'enseignante ou au personnel. Si votre enfant reste à la garderie le soir après 16h20, il sera indispensable de vous présenter auprès des surveillantes avant même de le récupérer sur la cour des classes maternelles.

Enfin, si votre enfant est scolarisé à la demi-journée, il conviendra de le signaler à l'enseignante afin de compléter le formulaire destiné aux services académiques.

Le règlement intérieur de l'école vous sera remis en format papier à la rentrée pour consultation et signature.

D'avance merci pour votre coopération et votre confiance.
Bel été !

Martine GRATADEIX et l'équipe éducative.

Fiche renseignements rentrée 2023**A remettre à l'enseignant de votre enfant le jour de la rentrée**

Nom de l'enfant : Prénom de l'enfant :

Date de naissance : Lieu de naissance :

Adresse :

Code postal : ☎ Tél domicile :

Sexe : féminin masculin Né (e) le

A..... Nationalité :

Religion :

Etude (pour les élèves du primaire uniquement) : Oui - Non Garderie : Matin ou soir

Situation des parents ou responsable légal : Mariés Vie maritale Séparés Divorcés

Nom prénom du père :

① Portable : @ email :

Nom prénom de la mère :

① Portable : @ email :

Profession : Père : Lieu :

Mère : Lieu :

Personnes autorisées à venir chercher mon enfant à l'école :

- ☎ Téléphone :

Personnes à joindre en cas d'urgence autres que les parents :

- ☎ Téléphone :

- ☎ Téléphone :

Frères et sœurs :

- Année de naissance :

Renseignements communiqués par la famille :

Allergie : Régime alimentaire :

D'ordre familial :

D'ordre du comportement :

D'ordre scolaire :

Suivi orthophoniste, psychologue :

.....

Observations :

.....

SIGNATURE DES PARENTS :



Saint-Christophe
MUTUELLE D'ASSURANCES



L'assurance scolaire de votre enfant

CHERS PARENTS

Dès le premier jour de la rentrée scolaire 2023-2024, **votre enfant bénéficiera de l'assurance scolaire et extra-scolaire** de la Mutuelle Saint-Christophe assurances, premier assureur de l'enseignement privé.

Les atouts de l'assurance scolaire de la Mutuelle Saint-Christophe assurances



Une protection à chaque instant : **24h/24, 365 jours par an, y compris pendant les congés.**



En tous lieux, qu'il soit à l'école, à la maison, à des activités extra-scolaires... ou en voyage à l'étranger !



En toutes circonstances en cas d'accident, de racket à l'école ou sur son trajet...

Grâce au contrat collectif souscrit par votre établissement, vous pouvez profiter d'une assurance scolaire parmi les plus complètes et les plus compétitives du marché .

Garanties	Prestations
Invalidité permanente : • inférieure à 66 % - franchise relative ⁽¹⁾ 6 % • comprise entre 66 % et 85 % • supérieure ou égale à 86 %	jusqu'à 45 800 € 65 000 € 99 500 €
Décès	5 000 €
Traitement médical dont forfait hospitalier franchise relative de 7 jours	21 000 €
Frais médicaux prescrits non remboursés par la Sécurité sociale	155 €
Chambre particulière en cas d'hospitalisation - franchise relative de 7 jours	31 € / jour maxi 365 jours
Soins et frais de prothèse : • appareil d'orthodontie • dentaires (par dent) • auditifs, orthopédiques • traitement d'orthodontie rendu nécessaire par l'accident	600 € 600 € 800 € 2 100 €
Frais d'optique - bris de monture, verres ou lentilles	400 €

Garanties	Prestations
Frais de transport	305 €
Frais de rapatriement	1 600 €
Frais de recherche et de sauvetage	10 000 €
Accompagnement psychologique après un accident grave ou une agression	50 € / séance maxi 765 €
Frais de remise à niveau scolaire : cours de rattrapage, frais de garde ou frais de transport - franchise relative de 15 jours consécutifs de scolarité	50 € / jour maxi 1 900 €
Racket et agression dans l'établissement ou sur le trajet : vêtements, clés, papiers administratifs pris en charge sur présentation du dépôt de plainte, une fois par année scolaire	250 €
Instruments de musique : bris ou vol durant les cours, prise en charge une fois par année scolaire et sur présentation du dépôt de plainte en cas de vol. Franchise 30 €	1 100 €

Pour plus d'informations, votre notice d'information sera disponible sur l'Espace Parents à partir du 01 juillet 2023 : <https://www.saint-christophe-assurances.fr/informations-pratiques/espace-parents/rentree-scolaire-2023-2024>

(1) Franchise relative : si le montant du sinistre est inférieur ou égal au montant de la franchise, il n'y a pas d'indemnisation. Si le montant du sinistre est supérieur au montant de la franchise, le montant total du sinistre est indemnisé.

Mutuelle Saint-Christophe assurances

277 rue Saint-Jacques - 75256 Paris cedex 05 - Tél : 01 56 24 76 00 - Fax : 01 56 24 76 27 - www.saint-christophe-assurances.fr
Société d'assurance mutuelle à cotisations variables régie par le Code des assurances N° SIREN : 775 662 497
Opérations d'assurances exonérées de TVA - Art. 261-C du CGI

Comment récupérer l'attestation scolaire de votre enfant à partir du 21 août 2023 ?



1

Rendez-vous sur <https://www.saint-christophe-assurances.fr/informations-pratiques/espace-parents/attestations-eleves>

2

Remplissez le code postal ou département de l'établissement

3

Choisissez votre établissement parmi la liste proposée

4

Renseignez l'identité de votre enfant

5

Remplissez vos coordonnées en tant que représentant légal

Et c'est tout ! Vous recevrez votre attestation à l'email renseigné.

Si vous souhaitez davantage de renseignements sur votre contrat d'assurance scolaire (remboursement, adhésion...), contactez notre service dédié par mail : service.asp@msc-assurance.fr ou par téléphone au **01 56 24 76 00** (suivi du choix 2, puis du choix 1).

Mutuelle Saint-Christophe assurances

277 rue Saint-Jacques - 75256 Paris cedex 05 - Tél : 01 56 24 76 00 - Fax : 01 56 24 76 27 - www.saint-christophe-assurances.fr
Société d'assurance mutuelle à cotisations variables régie par le Code des assurances N° SIREN : 775 662 497
Opérations d'assurances exonérées de TVA - Art. 261-C du CGI

REGLEMENT ECOLE MATERNELLE ET PRIMAIRE

Le présent règlement intérieur s'adresse à toutes les personnes et concerne toutes les activités liées à l'école maternelle et primaire Saint-Alyre (enseignement, sorties et voyages scolaires, cantine, garderie, étude, activités pause méridienne).

Tous les adultes travaillant dans l'établissement sont autorisés à le faire respecter.

Préambule

Ce règlement intérieur a pour objet de poser un cadre de vie précis nécessaire au bon fonctionnement de l'école.

L'école favorise l'ouverture de l'élève sur le monde et assure, conjointement à la famille, l'éducation globale de l'enfant et la formation à la citoyenneté.

Les enseignants apprennent aux élèves les connaissances, le savoir et le savoir faire et, dans la continuité de la famille, le savoir être, la maîtrise de soi et le respect des autres.

Politesse et respect de chacun sont les principes de base de la vie en collectivité en lien avec les finalités de l'Institution.

I. L'INSCRIPTION

- Les familles, par l'inscription des enfants dans l'établissement acceptent son appartenance à l'Enseignement Catholique et adhèrent au projet d'établissement.
- Le non-respect du présent règlement constituerait une rupture entre l'école et la famille et pourrait entraîner une exclusion définitive de l'élève.
- Les familles s'engagent à respecter le choix de classe déterminé pour leur enfant par le conseil des maîtres en fin d'année. Aucun changement ne sera effectué à la demande des parents.

II. FREQUENTATION ET OBLIGATION SCOLAIRE

1. Calendrier, horaires et ponctualité.

Lundi, mardi, jeudi et vendredi	8h15 – 11h15 13h15 – 16h20 (en maternelle) 13h15 – 16h20 (en CP) 13h15 – 16h25 (en primaire)
---------------------------------	---

La fréquentation régulière est obligatoire pour tout élève inscrit de la petite section au CM2, conformément au calendrier scolaire défini par l'Education Nationale. Les parents sont garants de la ponctualité de leur enfant.

En cas de retards réguliers et rappel à la famille, le non accueil de l'enfant dans la classe peut être décidé par le chef d'établissement.

2. Absence : Toute absence doit être justifiée.

En cas d'absence, il est impératif de prévenir :

→ le standard de l'établissement au 04-73-31-70-30 (donner nom, prénom et classe de l'élève)

Ou → la vie scolaire et l'enseignante via EcoleDirecte (VISCO ECOLE : rubrique personnel)

Pour une semaine d'absence, le certificat médical est exigé.

Toute absence doit être justifiée avant 10h le matin et 14h l'après-midi.

Tout motif de retard ou d'absence doit être valable et justifié. Les retards et absences injustifiés sont comptabilisés et l'établissement se réserve le droit d'appliquer des sanctions et d'en informer les services académiques.

III. SECURITE

- L'entrée dans l'établissement est interdite à toute personne inconnue de la direction et du personnel, à toute personne accompagnée d'un animal.
- Seules les personnes désignées de manière écrite par les familles sont autorisées à accompagner ou récupérer leur enfant.
- Au sein de l'école ne sont pas autorisées toutes prises de photos, vidéos et publications, notamment sur les réseaux sociaux.
- Les élèves de CM2 ont la permission d'entrer et de sortir seuls de l'école sur présentation d'une carte délivrée par l'établissement après autorisation signée des deux parents.
- Afin de ne pas gêner les allées et venues, il est interdit de stationner sur la piste cyclable devant l'école.
- Chacun doit circuler à pied à l'intérieur de l'école. Les vélos et trottinettes doivent être tenus à la main.
- L'accès à l'atrium, aux couloirs, cours de récréation est strictement interdit aux familles et aux élèves du collège et lycée sauf rendez-vous ou autorisation des enseignants.
- Le portail est fermé entre 12h et 13h.
- L'accès à l'école est interdit le mercredi et durant les vacances.
- Aucun enfant n'est autorisé à se rendre dans les classes en dehors des heures de cours.
- Toute sortie au-delà de 16h25 est considérée comme définitive.
- Pour des raisons de sécurité, les sorties seront vérifiées par le personnel.

IV. VIE QUOTIDIENNE

1. HORAIRES ENTREES ET SORTIES MATERNELLE

Garderie à partir de 7h30

- Accueil salle de garderie (porte vitrée à gauche devant l'atrium).
Au-delà de 8h05, accueil aux portes des classes en petites et moyennes sections et au portail de la maternelle par une enseignante pour les classes de grandes sections.
- Sortie 11h15 :
Au portail de la cour des maternelles pour les petites, moyennes et grandes sections.
- Accueil 13h05-13h15 :
Tous les enfants (PS, MS et GS) sont accueillis au portail de la maternelle par le personnel de l'école.
- Sortie à 16h20 (PS, MS) aux portes des classes.

- Sortie à 16h20 (GS) au portail de la maternelle.
- Au-delà de 16h20, les élèves sont conduits en garderie sur la cour des maternelles (ou dans la salle en cas de mauvais temps). **Les sorties sont vérifiées. Le départ de l'enfant doit être signalé au personnel de surveillance quotidiennement.**

2. HORAIRES ENTREES ET SORTIES PRIMAIRE

Toute entrée et sortie avec un adulte doivent s'effectuer avec autorisation de la famille, même de manière occasionnelle.

- Garderie à partir de 7h30 :
Accueil des enfants par le personnel de l'établissement. Garderie sur la cour ou en salle en fonction de la météo.
- Accueil de 8h05 à 8h15 :
Accueil au portail par le personnel et devant l'atrium par un enseignant qui surveille et oriente les enfants.
- Sorties à 11h15 :
Les élèves ne déjeunant pas à la cantine sont reconduits au portail par les enseignants et sous la surveillance d'un éducateur. Les élèves de CM2 autorisés à sortir seuls doivent impérativement présenter leur carte.

Les activités de la pause méridienne sont réservées prioritairement aux élèves demi-pensionnaires.

- Accueil 13h05-13h15 :
Aucun élève externe ne peut entrer avant 13h05 dans l'établissement.
L'accueil se fait au portail sous la surveillance d'un adulte.
- Sortie des élèves de 16h20 (CP) et 16h25 (CE-CM) à 16h40 :
Pour des raisons de sécurité, aucun adulte n'est autorisé à franchir le portail à cette heure là.
Aucun élève n'est autorisé à sortir seul (sauf présentation de la carte en CM2) sans l'autorisation de l'enseignant.
Au-delà de 16h40, les élèves non récupérés iront en garderie.
- Garderie du soir :
Entre 16h40 et 19h, les sorties sont vérifiées.
L'école ferme à 19h. Au-delà de cet horaire, une facturation supplémentaire sera appliquée.
- Etude : 17h – 18h
Un enfant inscrit à l'étude reste l'heure complète.
Merci de signaler toute absence.
L'étude commence le lundi 11 septembre.
- Sorties occasionnelles :
Pour les entrées et sorties occasionnelles sur le temps de classe (orthophonie...) merci d'en informer l'enseignant qui vous indiquera la marche à suivre.

3. TENUE, HYGIENE, PROPRETE, SANTE

- Les élèves doivent se présenter à l'école dans une tenue vestimentaire décente et adaptée aux activités de la journée (pas de tee-shirt trop court, tongs ou chaussures à talon). Les parents doivent veiller à ce que l'hygiène élémentaire quotidienne soit respectée pour toute vie en société.
- Le maquillage est interdit.
En cas d'apparition de poux, les familles feront le nécessaire pour signaler le cas aux enseignants et prendront toutes mesures pour traiter le problème.
- En cas d'accident survenu dans l'établissement, une déclaration sera effectuée par l'institution. L'institution Saint-Alyre a souscrit un contrat auprès de la Mutuelle Saint-Christophe, qui couvre l'ensemble des élèves dans le cadre de l'assurance scolaire et de la responsabilité civile.
- Si l'élève présente des symptômes, la famille est informée. Les élèves ne peuvent pas être en possession de médicaments.
- Nous ne pouvons administrer les médicaments que dans le cadre d'un PAI. *Seul le document PAI éducation nationale a valeur de prescription.*
- **Les PAI existants doivent être réactualisés chaque année** avant le 15 septembre ou demandés à la vie scolaire en cours d'année (si nouvellement nécessaire).

4. EFFETS PERSONNELS

Le matériel scolaire se veut être basique et sans fantaisie.

Les jouets sont interdits en maternelle. Seuls les billes, ballons et balles en mousse sont autorisés à partir du CP .

L'école décline toute responsabilité concernant la perte ou la détérioration d'objet précieux.

Sont strictement interdits :

- Les téléphones portables, jeux électroniques, objets connectés, les objets et bijoux de valeur
- Les chewing-gums et sucettes
- Les confiseries (sauf autorisation spécifique des enseignants dans le cadre d'un événement exceptionnel)
- L'argent
- L'échange d'objets
- Tout objet dangereux ou interdit sera confisqué et restitué directement à la famille.
- **Tous les vêtements doivent être marqués avec le nom, prénom et classe de l'enfant.**
- Les vêtements égarés et non récupérés seront évacués à chaque période de vacances au profit d'associations caritatives.
- En cas de prêt de vêtements par l'école, il est impératif de les rendre propres et rapidement.

V. SUIVI PEDAGOGIQUE ET EDUCATIF

1. RELATION FAMILLE-ECOLE

Le carnet de liaison en primaire, l'application EcoleDirecte sont des outils de bonne communication.

Les courriels envoyés en dehors des heures de travail ne requièrent ni réponse immédiate ni réponse en dehors de ces mêmes heures.

Des circulaires d'information sont envoyées régulièrement aux familles, il est indispensable d'en prendre connaissance.

Le travail donné par l'enseignant doit être fait chaque soir, de façon régulière et pour le jour demandé. Les cahiers de classe et évaluations doivent être rapportés signés dans les délais prévus.

Une réunion de rentrée sera programmée en septembre pour chaque niveau de classe.

Les enseignants prendront rendez-vous avec tous les parents de la classe au moins une fois dans l'année afin d'effectuer un bilan du parcours scolaire.

Les parents se doivent de communiquer à l'enseignant ou au chef d'établissement tout problème ou conflit, relaté par l'enfant, afin de prendre les mesures rendues nécessaires. Il n'est pas autorisé de régler des différends personnels avec un élève ou une autre famille à l'intérieur de l'école.

En cas de désaccord des familles avec un enseignant, il est conseillé de prendre rendez-vous avec celui-ci. A défaut, la famille peut s'adresser au chef d'établissement.

La directrice se tient à votre disposition sur rendez-vous en appelant le standard de l'établissement au 04-73-31-70-30 ou par mail via EcoleDirecte.

2. SPORT, SORTIES SCOLAIRES

Le sport (à l'école ou en dehors, piscine, basket...) fait partie intégrante des enseignements. Les dispenses doivent être exceptionnelles et justifiées. Une dispense de sport entraîne nécessairement une dispense valable pour toutes les activités physiques apparentées.

Les sorties scolaires permettent à chaque élève de s'ouvrir sur le monde extérieur. Elles sont intégrées au projet d'année et donc obligatoires.

Lors des sorties scolaires, le personnel éducatif et les adultes accompagnateurs se doivent, par leur tenue, d'assurer une neutralité quant à leur appartenance religieuse ou politique, ceci en vertu du caractère propre de l'enseignement catholique, du projet éducatif de l'établissement et des lois sur la laïcité.

3. ACTIVITES PAUSE MERIDIENNE

Les activités sont réservées en priorité aux élèves demi-pensionnaires. Ces activités sont proposées après deux séances d'essai et d'observation. A l'issue de ces deux séances, l'engagement s'effectue pour l'année.

4. PASTORALE

La culture religieuse est intégrée aux enseignements. Elle est donc suivie par tous les élèves durant l'année scolaire. La préparation aux sacrements est proposée à partir du CE1 (baptême), CE2 (pardon) et CM1 (première communion).

5. COMPORTEMENT ET ATTITUDES

Les élèves, comme leur famille, se doivent de ne manifester aucun comportement, geste ou parole, qui porterait atteinte à la fonction ou à la personne de tout membre de l'équipe éducative ou du personnel de l'établissement. Il en est de même pour le respect dû à ses camarades et aux familles de ceux-ci.

Chaque élève a le devoir d'être respectueux des locaux, du matériel et de l'environnement. Toute dégradation commise volontairement par un élève engage financièrement la famille.

Il est exigé d'avoir :

- Un vocabulaire décent
- Une attitude calme, respectueuse et polie durant les cours, les récréations et toute sortie scolaire.

Il est interdit :

- D'être violent verbalement ou physiquement
- De se livrer à des jeux dangereux
- De se bousculer et de courir dans les couloirs

6. SANCTIONS

En cas de manquement au règlement, une sanction est prononcée en fonction de la gravité de l'incident.

Les mesures possibles sont :

- *En maternelle* : - excuse orale ou écrite, entretien avec la famille, mise à l'écart du groupe dans une autre classe, avertissement oral ou écrit, exclusion temporaire ou définitive du temps péri-scolaire (cantine / garderie)
- non réinscription l'année suivante après avis du conseil des maîtres

- *En primaire* : - rédaction d'une fiche de réflexion
- travail d'intérêt général adapté
- exercices supplémentaires
- mise à l'écart du groupe
- avertissement oral
- avertissement écrit transmis aux parents
- heure de retenue pour manque de travail ou manque de respect au cycle 3 (vendredi soir de 16h30 à 18h).
- exclusion temporaire de la classe ou des activités péri éducatives avec accueil à l'école (1, 2 ou 4 jours).
- exclusion temporaire sans accueil à l'école (1, 2 ou 4 jours)
- exclusion définitive

En cas de besoin, le conseil des maîtres sera saisi et statuera sur la sanction à appliquer en maternelle comme en primaire.

Une sanction ne peut être suspendue ou annulée par la famille. Elle doit être réalisée par l'enfant, la famille pourra ensuite se rapprocher de l'enseignant ou du chef d'établissement pour comprendre la situation exacte.

En cas de désaccord important, le chef d'établissement effectuera un arbitrage de la situation, prendra les mesures qu'il jugera nécessaire, pouvant aller jusqu'à la rupture du contrat de confiance liant la famille et l'école.

L'exclusion définitive sera prononcée au 3^{ème} avertissement écrit sur l'année scolaire, après avis du conseil des maîtres.

Le chef d'établissement se réserve le droit d'exclure sans avertissement un élève pour faute grave ou mise en danger de ses camarades.

De plus, à l'appréciation de l'équipe éducative, une réinscription en classe supérieure pourra être refusée jusqu'au jour de la rentrée.

Nous vous remercions pour votre engagement éducatif auprès de vos enfants dans le respect de ce règlement.

Ce règlement a été validé par le conseil de direction en date du 4 juillet 2023.

Le chef d'établissement du premier degré

Les parents

A handwritten signature in purple ink, consisting of several overlapping loops and lines, positioned below the text 'Le chef d'établissement du premier degré'.

CONVENTION DE SCOLARISATION ECOLE

Entre :

L'Institution Saint Alyre , 20,rue Ste George - 63037 CLERMONT-FERRAND cedex1

Et Monsieur et/ou Madame _____

Demeurant _____

Représentant(s) légal(aux), de l'enfant _____

Désignés ci-dessous- le(s) parent(s)

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1 - Objet :

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles l'enfant _____ sera scolarisé par le(s) parent(s) au sein de l'établissement catholique **Institution Saint Alyre** ainsi que les droits et les obligations réciproques de chacune des parties.

Article 2 - Obligations de l'établissement :

L'Institution Saint Alyre s'engage à scolariser l'enfant _____ en classe de _____ pour l'année scolaire 2023/2024.

L'établissement s'engage également à assurer une prestation de pension ou demi-pension, selon les choix définis par les parents.

L'établissement s'engage par ailleurs à assurer d'autres prestations selon les choix définis par les parents.

Article 3 - Obligations des parents :

Le(s) parent(s) s'engage(nt) à inscrire l'enfant _____ en classe de _____ à **l'Institution Saint Alyre** pour l'année scolaire 2023/2024.

Le(s) parent(s) reconnaît(ssent) avoir pris connaissance du projet éducatif, du règlement intérieur et du règlement financier de l'établissement, y adhérer et mettre tout en œuvre afin de le faire respecter.

Le(s) parent(s) reconnaît(ssent) avoir pris connaissance du coût de la scolarisation de leur enfant au sein de **l'Institution Saint Alyre** et s'engage(nt) à en assurer la charge financière, dans les conditions du règlement financier annexé à la présente convention.

Article 4 - Coût de la scolarisation :

Le coût de la scolarisation comprend plusieurs éléments : la contribution familiale, les prestations para scolaires diverses et les adhésions volontaires aux associations tiers (APEL, UGSEL), dont le détail et les modalités de paiement figurent dans le règlement financier. Une facture de régularisation annuelle est émise en juillet pour les reliquats de cantine, les régularisations liées à la restitution des livres et des contributions familiales.

Article 5 - Assurance scolaire :

L'institution Saint-Alyre a souscrit un contrat collectif qui couvre l'ensemble de ses élèves. Cette assurance scolaire est une protection individuelle accident qui protège les élèves en cas d'accident, à l'école, sur le trajet école-domicile, mais également lors des activités extra-scolaires.

Contrairement aux idées reçues, l'assurance multirisque habitation, par sa garantie responsabilité civile, n'est pas suffisante pour couvrir votre enfant. Elle intervient lorsque votre enfant cause des dommages à autrui, jamais lorsqu'il est victime d'un accident.

L'assurance scolaire ne fait donc pas double emploi avec votre assurance habitation.

Article 6 - Dégradation du matériel :

La remise en état ou le remplacement du matériel dégradé par un élève fera l'objet d'une facturation au(x) parent(s) sur la base du coût réel incluant les frais de main-d'œuvre.

Article 7 - Durée et résiliation du contrat :

Cette convention est établie, pour la présente année scolaire. Elle sera renouvelée à l'occasion de chaque rentrée scolaire.

7-1 Résiliation en cours d'année scolaire :

Sauf sanction disciplinaire, la présente convention ne peut être résiliée par l'établissement en cours d'année scolaire.

En cas d'abandon de la scolarité en cours d'année scolaire sans cause réelle et sérieuse reconnue par l'établissement, tout mois commencé est dû. Les frais de dossier restent acquis dans tous les cas.

Les causes réelles et sérieuses de départ de l'élève en cours d'année sont :

- Déménagement
- Changement d'orientation vers une section non assurée par l'établissement
- Tout autre motif légitime accepté expressément par l'établissement

7-2 Résiliation au terme d'une année scolaire :

Les parents informent l'établissement de la non réinscription de leur enfant durant le second trimestre scolaire à l'occasion de la demande qui est faite à tous les parents d'élèves, et au plus tard le 20 juin.

La résiliation du contrat après ce terme entraînera le non remboursement par l'établissement de l'acompte versé.

L'établissement s'engage à respecter ce même délai (le 20 juin) pour informer les parents d'un éventuel refus de réinscription de leur enfant pour des causes, bien entendu, réelles et sérieuses, telles que indiscipline régulièrement constatée et avérée, incorrection, impayés, désaccord avec la famille sur l'orientation de l'élève.

Article 8 - Droit d'accès aux informations recueillies :

Les informations recueillies ici sont obligatoires pour l'inscription dans l'établissement. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont conservées conformément à la loi, au départ de l'élève, dans les archives de l'établissement.

Certaines données sont transmises, à leur demande, au rectorat de l'Académie ainsi qu'aux organismes de l'Enseignement catholique auxquels est lié l'établissement.

Sauf opposition du(des) parent(s), noms, prénoms et adresses de l'élève et de ses responsables légaux sont transmises à l'association de parents d'élèves de l'établissement (partenaire reconnu par l'Enseignement Catholique).

Sauf opposition du(des) parent(s) une photo «d'identité» numérisée sera conservée par l'établissement pour l'année en cours ; elle ne sera jamais communiquée à des tiers sans accord préalable des parents.

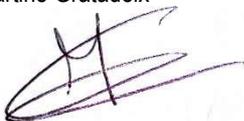
Conformément à la loi française n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, toute personne justifiant de son identité peut, en s'adressant au chef d'établissement, demander communication et rectification des informations la concernant.

Article 9 - Arbitrage :

Pour toute divergence d'interprétation de la présente convention, les parties conviennent de recourir à la médiation de l'autorité de tutelle de l'établissement (directeur diocésain ou représentant de la congrégation).

A Clermont-Ferrand, le 01 septembre 2023

Signature de la Directrice,
Martine Gratadeix



LES CONTRIBUTIONS FAMILIALES

2023-2024

ECOLE MATERNELLE ET PRIMAIRE

CONTRIBUTIONS FAMILIALES MENSUELLES et PRESTATIONS PARA SCOLAIRES PAR ENFANT

CONTRIBUTIONS FAMILIALES MENSUELLES (sur 10 mois)

Les tarifs sont établis en fonction du nombre d'enfants à charge et des revenus

REVENU IMPOSABLE DE L'ANNEE 2022	NOMBRE ENFANTS A CHARGE AU 01/09/2023			
	1	2	3	4 et +
A - jusqu'à 17 000 €	80 €	77 €	72 €	70 €
B - 17 000 € - 28 000 €	102 €	99 €	95 €	81 €
C - 28 000 € - 42 000 €	112 €	109 €	107 €	99 €
D - + de 42 000 €	115 €	111 €	108 €	102 €

+ un fonds de mutualisation des activités éducatives de 8,4 € par mois/10 mois

Cette somme couvre l'ensemble des dépenses liées aux activités scolaires diverses afin d'éviter désormais tout appel de fonds aux familles (Hors photos et livres scolaires)

Si vous vous situez dans les grilles A, B, C, nous vous demandons de bien vouloir fournir au dossier d'inscription ou au dossier de rentrée une copie de votre avis d'imposition sur les revenus imposables de 2022. En l'absence de justificatifs des revenus, le tarif de la tranche D sera appliqué.

En cas de changement de situation familiale et de ressources depuis 2022, merci de bien vouloir contacter la directrice de l'école pour une étude de votre dossier.

Le nombre d'enfants retenu sera le nombre d'enfants à charge au 1er septembre 2023.

5 enfants et plus : gratuité à partir du 5e enfant inscrit quel que soit son niveau école, collège, lycée.

Classes d'accueil et petites sections : les familles dont l'enfant fréquente uniquement l'école le matin bénéficient d'une réduction de 40 % sur la contribution familiale.

Les élèves de l'école bénéficient d'un enseignement musical de qualité inclus dans leur emploi du temps.

L'assurance scolaire est prise en charge par l'établissement.
L'attestation d'assurance est disponible via EcoleDirecte, « Mon espace Famille », « Attestation d'assurance scolaire ».

SERVICES MENSUELS : GARDERIE – ETUDES SURVEILLEES :

Un service de garderie est proposé aux familles **gratuitement le matin** à partir de **7H30** et le soir jusqu'à **17H00**.

MATERNELLE	PRIMAIRE
Garderie du soir : 25 €/mois A partir de 17H00 jusqu'à 19H00 maximum**	Garderie du soir : 25 €/mois * À partir de 17H00 jusqu'à 19H00 maximum**
	Étude dirigée - Aide aux devoirs de 17H00 à 18H00 1 fois/semaine 13,40 €/mois 2 fois/semaine 24,30 €/mois 3 fois/semaine 33,40 €/mois

* : Aux enfants du primaire inscrits en études et en garderie il est accordé une remise de 50 % sur le tarif de la garderie

** : Au-delà de 19H00, il sera facturé un montant forfaitaire de **20 €** par heure et par dépassement.

CANTINE PRIMAIRE-MATERNELLE :

Le ticket repas	6.79 €
-----------------	--------

Paiement en ligne sur le site **ECOLE DIRECTE** ou à l'accueil de l'école

FRAIS OPTIONNELS :

Activités Péri-Educatives sur « le temps de midi » : Chorale Sport et Santé Détente - Relaxation - Concentration Chinois Conte Classe CHAM CE2, CM1	67,00 €/an pour 1 activité / semaine 101 €/an pour 2 activités 63 €/mois
--	--

Cotisation Association de Parents d'Elèves de l'Enseignement Libre (APEL)	21.00 €/an
L'Institution Saint-Alyre propose une préparation aux examens de l'Université de Cambridge, de l'enseignement primaire jusqu'à l'enseignement supérieur. Les frais de formation s'élèvent à A noter : les frais d'inscription aux Examens restent à la charge de la famille et sont à régler ultérieurement à l'Université de Cambridge (de 80 € à 120 € selon les niveaux)	124 €/an

MODALITES DE FACTURATION

La facture est envoyée sur votre espace sur Ecole Directe

La contribution familiale fait l'objet d'une seule facture annuelle adressée par internet sur école directe en début d'année scolaire (courant octobre) à chaque famille.

Tout mois commencé est dû.

L'adhésion à l'APEL est fortement recommandée, toutefois si vous ne souhaitez pas adhérer veuillez le signaler sur la fiche situation de début d'année scolaire afin qu'elle ne vous soit pas facturée.

Une réduction exceptionnelle peut être demandée. Le dossier de demande d'aide aux familles est à retirer auprès de Mme GRATADEIX avant le 11 septembre 2023.

**FOURNITURES DES CLASSES
DE PETITE SECTION**

- 6 photos d'identité (pas de photocopie) **indispensables dès le jour de la rentrée** marquées au dos au nom de votre enfant
- 1 carton à dessins format A3 32x45 (avec élastiques) **marqué** au nom de votre enfant
- 1 protège-documents **personnalisable (160 vues)** **marqué** au nom de votre enfant
- pochette de papier **canson** 24x32 (couleurs **vives**)
- 1 petit sac à dos souple (marqué au nom de l'enfant) où seront rangés tétine et doudou (**pas de cartable rigide** encombrant au porte-manteau, merci)
- Des vêtements de rechange dans un petit sac marqués à son nom et de saison. (Culotte + pantalon + tee-shirt)
- 1 petite couverture (ou couette) et/ou un **petit** oreiller marqués au nom de l'enfant pour ceux qui resteront l'après-midi

- 1 boîte de mouchoirs

- 1 paquet de lingette

Pour développer et favoriser l'autonomie de votre enfant, merci de lui mettre tout au long de l'année des vêtements et des chaussures **faciles à enfiler et sans lacets**. (Pas de ceinture, pas de salopette...).



Trop de vêtements sont perdus !

Vous devez tous les marquer au nom de votre enfant !

**FOURNITURES DES CLASSES
DE MOYENNES SECTIONS**

- 2 photos d'identité **récente** (indispensables dès le jour de la rentrée marquées au dos)
- 1 chemise à élastiques 3 rabats **A3**
- 1 porte-vues **personnalisable 200 vues**
- 1 boîte de Kleenex
- 5 bâtons de colle scotch 8g.

Prévoir un petit oreiller dans un sac fermé pour le temps de repos et un sac à dos avec des vêtements de rechange.



Trop de vêtements sont perdus !

Vous devez tous les marquer au nom de votre enfant !

**FOURNITURES DES CLASSES
DE GRANDE SECTION**

- 1 pochette de **18 crayons de couleur Stabilo Trio** (diamètre mine 4,2mm et diamètre crayon 8,5 mm) chez Cultura, les Volcans, Leclerc...
- 1 chemise cartonnée à élastiques et rabats format **A3 (29,7 x42 cm)**
- 1 chemise cartonnée à élastiques et rabats format **A4 (24 x32 cm)**
- 1 porte-vues (lutin), couverture souple, **180 vues, personnalisable** (avec une pochette transparente sur la couverture)
- 1 pochette **Canson de 10 feuilles format 29,7 x 42 cm 180g blanc**
- 1 boîte de mouchoirs
- 1 paquet de lingettes nettoyantes visage et main
- 1 gourde (bien hermétique)

**Merci de bien suivre les références des fournitures ci-dessus
sinon elles vous seront retournées pour échange.**

***MERCI DE VEILLER À LA QUALITÉ DES PRODUITS
MERCI DE NE PAS ÉTIQUETER LE MATÉRIEL (CE SERA FAIT EN CLASSE)***



Trop de vêtements sont perdus !

Vous devez tous les marquer au nom de votre enfant !

CLASSES DE CP

- **Fichier Maths** « *Vivre les maths* » programme 2018 (éditions Nathan 2023) (ISBN : 978-209-5013820) – Fichiers 1 et 2
- **Méthode de lecture** « *J'apprends à lire avec Noisette* » (NATHAN) **livre de lecture** (ISBN : 978-2-09-124186-9)
- **Cahiers d'exercices** 1 (ISBN : 978-2-09-124187-6) et 2 « *J'apprends à lire avec Noisette* » (NATHAN) (ISBN : 978-2-09-124188-3)

Les livres et fichiers doivent être couverts d'un plastique transparent.

Couvrir les livres et fichiers mais ne pas les « consulter » avant la rentrée.

Ne pas coller d'étiquette mais noter uniquement le nom de l'enfant à l'intérieur. Merci.

CARTABLE A ROULETTES ABSOLUMENT INTERDIT (TROP DANGEREUX DANS LES ESCALIERS)

Prévoir un cartable suffisamment grand pouvant contenir un grand classeur

Une trousse à double compartiment contenant :

- 1 crayons à papier HB
- 1 stylo vert (pas de Frixion, pas de stylo 4 couleurs)
- 1 double décimètre (20 cm) en plastique rigide
- 1 gomme blanche
- 1 taille crayon avec réservoir (de bonne qualité)
- 1 paire de ciseaux de bonne qualité avec bouts arrondis
- 1 bâton de colle
- 1 crayon bicolore (rouge/bleu)
- 1 feutre Velleda bleu
- 18 crayons de couleur

Une petite trousse pour :

- 12 feutres (pointe moyenne)

Une trousse de réserve qui restera dans le cartable (à renouveler pendant l'année) :

- 3 crayons HB
- 1 gomme blanche
- 5 bâtons de colle
- 4 feutres Velleda (2 bleus + 2 rouges)
- 1 stylo PILOT Frixion bleu 0.7mm
- Recharges stylo Frixion (0.7mm - bleues)

Autre matériel :

- 1 chemise cartonnée à élastique avec rabats (bleue)
- 1 chemise cartonnée à élastique avec rabats (rouge)
- 1 chemise cartonnée à élastique avec rabats (verte)
- protège document (porte-vues) 120 vues (jaune)
- protège document (porte-vues) 60 vues (rouge)
- protège document (porte-vues) 60 vues (vert)
- protège document (porte-vues) 120 vues (bleu)
- 1 ardoise Velleda et 1 chiffon
- 1 boîte de mouchoirs en papier
- 1 photo d'identité (récentes) marquées au dos au nom de l'enfant
- Pochette Canson couleur vives (24x32) + blanches

Merci d'acheter du matériel sans fantaisie.

Pour le bien-être des enfants et la qualité du travail, tout matériel non conforme à la liste sera refusé.

Merci de votre compréhension.

Merci de veiller à la qualité des produits et à son renouvellement si besoin au cours de l'année...

TOUT CE MATÉRIEL DOIT ÊTRE ÉTIQUETÉ

AU NOM ET AU PRÉNOM DE L'ENFANT

(Y COMPRIS CHAQUE CRAYON DE COULEUR OU FEUTRE)



Trop de vêtements sont perdus !

Vous devez tous les marquer au nom de votre enfant !

CLASSES DE CE1

Français :

- Multi lectures cycle 2 niveau 3 Istra
- Maîtrise de la langue française (collection la balle aux mots) CE1 Nathan

Dictionnaire : **Le Robert Junior (nouvelle édition)**
pas la version de poche



Fournitures :

- 4 stylos bille pointe fine **Paper Mate** ou **BIC** (corps translucide couleur orangée) (1 bleu, 1 rouge, 1 noir, 1 vert)
- 1 double décimètre **rigide** (20 cm) avec cm et mm (pas de ½ mm) **en plastique**
- 2 crayons à papier HB n°2
- 1 gomme blanche **uniquement**
- 1 taille crayon avec récipient
- 1 trousse (**pas de plumier**)
- 12 crayons de couleurs, 12 feutres (le tout dans une 2^{ème} trousse)
- 1 chiffon
- 5 bâtons de colle UHU ou Scotch
- 1 paire de ciseaux **à bouts ronds**
- 1 ardoise Velleda (avec 5 crayons feutres de la même marque)
- 1 pochette de feuilles **Canson 24 x 32 cm 160g couleurs vives**
- 2 marqueurs (1 jaune fluo et 1 orange)
- 1 boîte de mouchoirs

Chaque maîtresse se laisse la possibilité de demander un matériel spécifique à sa classe.



MERCI DE :

- **BIEN SUIVRE LES REFERENCES** DU DICTIONNAIRE, DES LIVRES ET FOURNITURES **SINON** ILS VOUS SERONT **RETOURNES POUR ECHANGE.**
- **D'ETIQUETER** TOUT CE MATERIEL **AU NOM DE VOTRE ENFANT** (Y COMPRIS **CHAQUE CRAYON DE COULEUR OU FEUTRE**).
- **NE PAS ACHETER** DE MATERIEL "FANTAISIE" – **CHOISIR LE PRATIQUE**
- **MARQUER TOUS** LES VETEMENTS DE VOTRE ENFANT

**CARTABLE A ROULETTES ABSOLUMENT INTERDIT
(TROP DANGEREUX DANS LES ESCALIERS)**

CLASSES DE CE2

- Maths : - **Livre** : « Outils pour les maths » - Edition MAGNARD (2012)
- **Fichier** : Livret d'entraînement au calcul fluide CE2 – Edition HATIER (2022)
- Français : - **Livre** : **(NOUVEAU – non disponible à la bourse aux livres)** :
Le nouvel à portée de mots CE2 – Edition Hachette (2019) – **(couverture rouge)**
référence EAN : 9782016272091
- **Fichier** : « Lecture silencieuse CE2 » de Martine Géhin – Edition HACHETTE
éducation **Série 2** (requin sur la couverture)
- Dictionnaire : - UNIQUEMENT POUR LES NOUVEAUX ELEVES : Robert junior (nouvelle édition)
pas de poche
- Questionner le temps : - **Livre** : « Questionner le temps et l'espace » - Collection Odysée –
Edition BELIN

FOURNITURES :

- une trousse avec :

- 2 crayons à papier
- une gomme
- un taille crayon
- 1 stylo friction bleu + 1 stylo à plume avec effaceur (optionnel)
- 1 stylo vert, 1 stylo noir et 1 stylo rouge
- 2 surligneurs de couleurs différentes
- 1 feutre Velleda
- 1 paire de ciseaux
- 1 colle grand format
- 1 règle graduée de 20 cm en plastique

- un sac en tissu qui servira de réserve avec : 3 colles grand format, 3 feutres Velleda, 3 crayons de papier, 2 stylos bleus, 1 stylo vert, 2 surligneurs, quelques petits paquets de mouchoirs

- une trousse avec crayons de couleurs et feutres

- 1 équerre en plastique et 1 compas en métal de bonne qualité

- 1 ardoise Velleda avec chiffon

- 1 porte-vue 80 pages (160 vues)

- 4 pochettes cartonnées avec élastique (rouge – bleu – vert – rose)

- un paquet de feuilles mobiles grands carreaux 21 x 29,7 cm (50 feuillets)

- 1 petit cahier de brouillon

- 1 pochette Canson blanc (24X32)

- 1 pochette Canson couleurs (24X32)

- 1 petit paquet de mouchoirs (format individuel) qui restera dans le casier ou dans le cartable

NB : L'agenda est fourni par l'école



TOUT CE MATÉRIEL DOIT ÊTRE ÉTIQUETÉ AU NOM ET AU PRÉNOM DE L'ENFANT.

CHAQUE MAITRESSE SE LAISSE LA POSSIBILITÉ DE DEMANDER UN MATÉRIEL SPÉCIFIQUE À SA CLASSE

CLASSES DE CM1

1. Français : Outils pour le français CM1 MAGNARD Edition 2019 ISBN 978-2-210-50535-3
2. Maths: « Les nouveaux outils pour les maths » CM1 Edition MAGNARD 2016
3. Dictionnaire : Rapporter celui de CE2.

POUR LES FAMILLES QUI N'ONT PAS PU VENIR A LA « BOURSE AUX LIVRES » VOUS POUVEZ VENIR ACHETER DES LIVRES D'OCCASION A LA RENTREE S'IL EN RESTE.

**CARTABLE A ROULETTES ABSOLUMENT INTERDIT
(TROP DANGEREUX DANS LES ESCALIERS)**

FOURNITURES :

- 2 cahiers 96 pages (format 17X22 - 90g) couverture polypropylène
- 1 paquet de 50 pochettes transparentes
- 1 règle graduée plate de 30 cm + 1 **petite équerre** (**le tout en plastique dur**)
- 1 règle plate en plastique de 15 cm
- 1 compas simple
- 1 stylo roller + effaceur + cartouches bleues
- 4 bics (bleu, rouge, vert, noir)
- **4 surligneurs de couleurs différentes**
- 1 paire de ciseaux bouts ronds
- 1 crayon à papier + 1 taille crayon
- 1 gomme
- crayons de couleurs et feutres
- ardoise Velleda, **chiffon** + feutres (1 paquet de 4)
- 6 bâtons de colle (à renouveler dès que nécessaire)
- 3 pochettes à élastiques et à rabats (format 24 x 32)
- 1 paquet de 100 feuilles blanches perforées grand format (21 x 29,7) à grands carreaux Seyès
- 2 grands classeurs (**4 anneaux**)
- 1 paquet de feuilles 4 couleurs assorties grand format perforées (21x29,7) grands carreaux Seyès
- 1 pochette papier Canson blanc (21x29,7) + 1 pochette Canson couleurs vives 24x32
- 1 pochette trieuse **8 parties** en plastique
- 2 boîtes de mouchoirs en papier

MERCI DE VEILLER À LA QUALITÉ DES PRODUITS ET À LEUR RENOUVELLEMENT SI BESOIN AU COURS DE L'ANNÉE...

**TOUT CE MATÉRIEL DOIT ÊTRE ÉTIQUETÉ AU NOM ET AU PRÉNOM DE L'ENFANT
(Y COMPRIS CHAQUE CRAYON DE COULEUR OU FEUTRE)**



TROP DE VETEMENTS SONT PERDUS !

Vous devez tous les marquer au nom de votre enfant !

CLASSES DE CM2

Bourse aux livres :

1. Maths : « Outils pour les maths » - Magnard CM2 – Edition 2020

2. Français : Les nouveaux outils pour le français – Cycle 3- CM2- Programmes 2016 – MAGNARD

3. Histoire-Géographie, Histoire des Arts CM2 programmes 2017 – Belin

A commander par les familles :

Dictionnaire : Larousse (pas de dictionnaire pour débutant ni junior)

Fichier « Les cahiers sésamath CM2 » - Retz

**CARTABLE A ROULETTES ABSOLUMENT INTERDIT
(TROP DANGEREUX DANS LES ESCALIERS)**

- une trousse garnie : stylos effaçables bleu, rouge, vert, noir (et des recharges), colle (5 bâtons au nom de l'enfant), crayon à papier ou criterium et gomme, une règle graduée de 20 cm, ciseaux, taille-crayon, 3 surligneurs de couleurs différentes. Pas de correcteur liquide.
- feutres et crayons de couleurs
- 1 équerre (marquée au nom de l'enfant)
- 1 classeur grand format rigide (**à levier dos 50mm**) + 1 jeu de 8 intercalaires cartonnés grand format
- 1 paquet de feuilles doubles blanches grand format grands carreaux
- 1 paquet de feuilles simples blanches grand format grands carreaux
- 3 pochettes cartonnées à rabats couleur unie avec élastique (1 jaune-1 verte-1 bleue)
- 1 pochette trieuse grand format (8 volets)
- 1 cahier d'essai petit format grands carreaux 96 pages
- 1 pochette Canson blanc (24X32)
- 1 ardoise - feutres ardoise – chiffon
- 1 classeur souple grand format (20 mm) + 6 intercalaires

**MERCI DE VEILLER À LA QUALITÉ DES PRODUITS ET À SON RENOUVELLEMENT SI BESOIN AU COURS DE L'ANNÉE...
TOUT CE MATÉRIEL DOIT ÊTRE ÉTIQUETÉ AU NOM ET AU PRÉNOM DE L'ENFANT
(Y COMPRIS CHAQUE CRAYON DE COULEUR OU FEUTRE)**



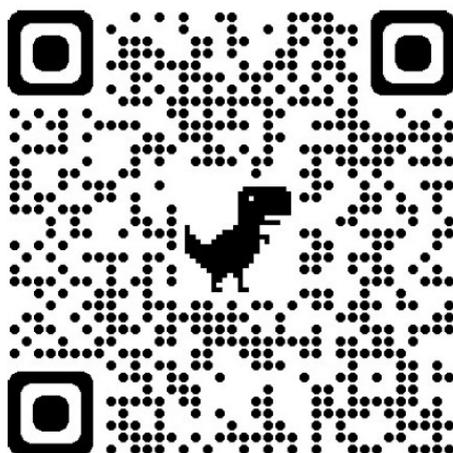
**Trop de vêtements sont perdus !
Vous devez tous les marquer au nom de votre enfant !**

SERVICE SCOLEO

Vous avez la possibilité de commander les fournitures scolaire sur le site

www.scoleo.fr

Ou de scanner le QR Code ci-dessous pour accéder directement aux listes de l'école.



Scoléo, c'est quoi ?

La plateforme de services gratuits qui simplifie la vie familiale et scolaire !

Scoleo.fr est une plateforme unique de services mutualisés à destination des familles, des associations de parents d'élèves et des établissements scolaires. Elle a pour vocation de concevoir, avec les associations de parents d'élèves du public et du privé, des initiatives mutualisées pour simplifier la vie familiale et scolaire. Co-voiturage scolaire, babysitting solidaire entre parents, opération fournitures scolaires, bourses aux livres et aux affaires d'occasion au sein de la communauté scolaire de votre établissement... Un panel de services gratuits mis à la disposition de tous, pour faire vivre et enchanter la communauté scolaire et favoriser l'épanouissement des enfants.



Covoiturage
Scolaire



Opération
Fournitures
Scolaires



Stop aux
Affaires
Perdues



Clés
Perdues



Stop aux
Poux



Babysitting
Solidaire



Bourse aux
Livres



Bourse aux
Affaires
d'occasion

Les avantages de l'Opération Fournitures Scolaires SCOLEO :

- Des listes scolaires pré-enregistrées conformes à la demande des enseignants.
- La liberté de modifier la liste selon la convenance des parents.
- Une magnifique sélection de cartables et agendas sélectionnés pour leur qualité et leur robustesse.
- Une livraison à l'adresse au choix des parents
- Un dispositif bénéficiant au Fonds d'Initiative Scoléo